

**Conseil d'administration**  
**Séance du 3 novembre 2025**

ACTE ADMINISTRATIF 83/2025	RESSOURCES HUMAINES
	Régime Indemnitaires des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC) : cotation des fonctions et mise en place de décharge

Vu la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Vu les lignes directrices de gestion ministérielle relatives au régime indemnitaire des enseignants chercheurs et des chercheurs du 18 janvier 2023

Vu l'arrêté du 16 Juin 2025 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Vu l'avis du Comité Social d'Administration du 22 septembre 2025

Considérant la volonté de reconnaître l'exercice des différentes fonctions avec le versement d'une indemnité et de favoriser l'exercice de ces missions en attribuant une décharge horaire,

**Le Conseil d'Administration l'Université Jean Monnet (EPE) adopte la modification des modalités de répartition de la composante fonctionnelle issue du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs, à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2025.**

A Saint Etienne, le 4 novembre 2025

Le Président du Conseil d'Administration,  
Le Président de l'Université Jean Monnet,



Florent PIGEON

POUR : 29

CONTRE : 0

ABST : 0